

## Fiche 2 : Le Projet Personnalisé de Scolarisation

### Le PPS, c'est quoi ?

Définit le déroulement de la scolarité de l'enfant en situation de handicap, ses besoins en matériels, en accompagnement et en aménagements.

### Conditions d'attribution

La situation de handicap de l'enfant doit être reconnue par la CDAPH.

### Obligations

Le PPS doit être mis en place peu importe la nature de l'établissement où l'enfant sera scolarisé.

Les chefs d'établissement sont responsables de la mise en œuvre du PPS.